Image not found or type unknown

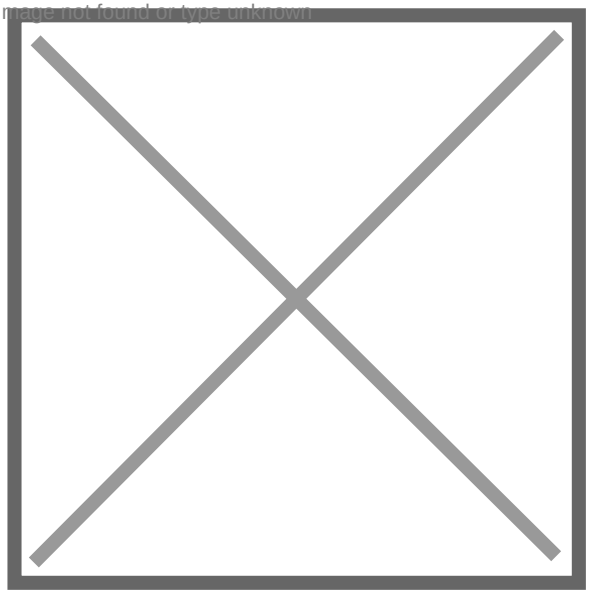

Retard de livraison d'une cuisine aménagée-pb four intégré

Par **mamyzol**, le **22/01/2011** à **11:05**

Bonjour,
Le contrat stipulait "livraison et fin travaux cuisine aménagée debut octobre 2010"
En réalité:Livraison et début des travaux effectifs en novembre 2010
Interruption des travaux juqu'en semaine 2 en janvier 2011;
Fin de livraison et fin des travaux semaine 2 donc
==>Cuisine non fonctionnelle pendant plus de 3 mois et notamment pendant la période des fêtes! Pas d'évier, pas de hotte, pas de table, pas de plans de travail, une porte de placard inutilisable, four non totalement fonctionnel.
Le défaut du four, signalés depuis novembre n'est à ce jour pas résolu.
Le cuisiniste interpelé pour le problème du four et sollicité pour un geste commercial concernant le préjudice d'une cuisine non fonctionnelle pendant 3 mois fait la sourde oreille.
Avons nous un recours juridique et que pouvons espérer comme dédommagement?
merci de répondre à notre petit pb
mamyzol

Par **mimi493**, le **22/01/2011** à **12:31**

LRAR de mise en demeure d'indemniser pour non respect du contrat, qu'à défaut vous saisirez le tribunal de proximité. Voyez la réaction

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés